

Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10, Suisse
+41 22 917 9000
InfoDesk@ohchr.org

Requêtes et plaintes

petitions@ohchr.org

Liaison avec les donateurs et relations extérieures

dexrel@ohchr.org

Société civile

civilsociety@ohchr.org

Publications

publications@ohchr.org

Médias

press-info@ohchr.org

 www.ohchr.org
 [unitednationshumanrights](https://www.facebook.com/unitednationshumanrights)
 [unrightswire](https://twitter.com/unrightswire)
 [UNOHCHR](https://www.youtube.com/UNOHCHR)
 [unitednationshumanrights](https://www.linkedin.com/company/unitednationshumanrights)

nous travaillons pour vos DROITS

"Les droits de l'homme sont le fondement du développement durable et de la paix. Ils sont indispensables à l'édification d'une société forte et épanouie. Les Etats se doivent de promouvoir pour leurs peuples la justice, l'égalité et la dignité, dans le respect de l'Etat de droit."

Zeid Ra'ad Al Hussein
Haut-Commissaire
aux droits de l'homme



Des idéaux universels

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) est l'expression de la volonté de la communauté mondiale de promouvoir et de protéger les droits et les libertés consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et d'en favoriser l'exercice concret.



En raison du mandat qui lui a été confié, le HCDH joue un rôle central en préservant l'intégrité des trois pôles d'action des Nations Unies: la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Dans ses 30 articles, la Déclaration universelle décrit les droits fondamentaux dont tous les êtres humains doivent bénéficier, du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, au droit à la santé et à l'éducation.

La Déclaration affirme également que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés au fil de ses articles, sans distinction aucune. Tous les droits énoncés dans la Déclaration sont indivisibles, intimement liés, interdépendants et universels.

Ces idéaux constituent désormais le fondement de traités internationaux contraignants. Les pays qui ratifient ces traités sont obligés de promulguer des lois et des politiques nationales reflétant les principes incarnés par ces textes juridiques.

Nos priorités

Le HCDH a défini six priorités thématiques pour la période quadriennale qui s'étend de 2014 à 2017.

- ▶ Consolidation des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme
- ▶ Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination
- ▶ Lutte contre l'impunité et renforcement de l'obligation de rendre compte et de l'état de droit
- ▶ Intégration des droits de l'homme dans le développement et la sphère économique
- ▶ Élargissement de l'espace démocratique
- ▶ Alerte rapide et protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité



Notre méthode de travail

Le droit international des droits de l'homme est la base du travail du HCDH: définition de normes relatives aux droits de l'homme, coopération technique et conseil aux pays, communication et mobilisation à l'échelle mondiale, et partenariats avec les gouvernements et la société civile à l'échelle locale.



Les Gouvernements sont les premiers responsables de la protection des droits des personnes qui vivent sur leur sol. Le HCDH les aide à honorer leurs obligations en leur offrant des conseils afin d'assurer la compatibilité des lois nationales avec les normes internationales; en collaborant avec les autorités locales pour garantir des normes minimales de détention aux personnes incarcérées; et en facilitant l'accès à la justice et à la justice transitionnelle, pour lutter contre l'impunité et renforcer l'obligation de rendre compte.

En outre, le HCDH s'exprime publiquement pour dénoncer les violations des droits de l'homme et mettre en exergue les pratiques exemplaires.

Il assure aussi des services de secrétariat auprès du Conseil des droits de l'homme, le principal organe intergouvernemental onusien chargé de promouvoir et protéger les droits de l'homme. Les représentants de 47 États membres de l'ONU siègent au Conseil, chacun élu par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans reconductible une fois.

Le Conseil s'attaque aux violations, œuvre à la prévention des atteintes aux droits de l'homme, sert de forum international pour le dialogue sur les droits de l'homme et formule, à l'attention de l'Assemblée générale, des recommandations sur l'élaboration du droit international des droits de l'homme.

Le bilan des 193 États membres est évalué tous les quatre ans, dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) mis en place par le Conseil. Le HCDH offre des conseils et un concours technique permettre aux États d'appliquer les recommandations faites par l'EPU et les mécanismes des droits de l'homme.

Le HCDH soutient aussi les « procédures spéciales », ces experts indépendants nommés par le Conseil pour enquêter sur des problèmes de droits de l'homme en rapport avec un thème ou un pays particulier et en rendre compte. Il existe 41 mandats thématiques – comme l'eau et l'assainissement, l'alimentation, les disparitions forcées, les migrants, la torture et l'esclavage – et 14 mandats pays.

Le HCDH soutient aussi les 10 comités d'experts qui observent si les pays respectent les traités qu'ils ont ratifiés.

Présence dans le monde

Au fil du temps, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a étendu sa présence sur le terrain. Dans bon nombre de pays, il coopère avec des institutions des droits de l'homme, des établissements universitaires, des instituts de recherche et des ONG pour renforcer leur capacité et leur efficacité.

Le HCDH déploie également des membres de son personnel sur le théâtre de crises humanitaires ou d'une autre nature afin d'enquêter sur de graves atteintes aux droits de l'homme.

Le Haut-Commissariat appuie 64 présences sur le terrain: 15 bureaux de pays, 12 bureaux régionaux, 24 conseillers pour les droits de l'homme et 13 spécialistes des droits de l'homme travaillant au sein de missions de maintien de la paix de l'ONU.

Financement

Le HCDH est financé à 40 pour cent environ par le budget de l'ONU; les fonds restants proviennent de contributions volontaires, principalement versées par les États membres.

Pour l'exercice 2014 - 2015, le HCDH s'est vu allouer 173,4 millions de dollars E.-U. au titre du budget ordinaire de l'ONU, contre 177,3 millions de dollars E.-U en 2012-2013. La part du HCDH dans le budget ordinaire des Nations Unies s'élève tout juste à 3%. En 2014, les contributions volontaires se sont montées à 123,7 millions de dollars E.-U. La moitié environ des dons servent à financer l'action du HCDH sur le terrain et les fonds restants viennent compléter les ressources limitées fournies par le budget ordinaire de l'ONU.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Zeid Ra'ad Al Hussein a pris ses fonctions de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme le 1^{er} septembre 2014. M. Al Hussein, précédemment Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'ONU à New York, est le sixième Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

M. Al Hussein a une longue expérience dans différents domaines, notamment la justice pénale internationale, le droit international, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la consolidation de la paix après les conflits, le développement international et la lutte contre le terrorisme nucléaire.

Les droits de l'homme en chiffres

30

Le Conseil des droits de l'homme a tenu 30 sessions depuis sa création en 2006.

1,000,000

Facebook est le média social du HCDH qui se développe le plus vite, avec 1 000 000 d'abonnés en avril 2015.

443

En juillet 2015 la Déclaration universelle des droits de l'homme était disponible en 443 langues.

112

Fin 2014, 112 pays avaient participé au deuxième cycle de l'EPU.

